

À qui profite le report des élections ordinales ?

Compte Test - 2020-08-10 06:20:10 - Vu sur pharmacie.ma

Les dernières élections des Conseils régionaux des pharmaciens d'officine ont été organisées par l'administration le 31 août 2015. Ces élections, qui avaient fait suite à la dissolution des deux Conseils régionaux, avaient nourri beaucoup d'espoir chez les pharmaciens qui ont malheureusement vite déchanté. En effet, depuis cinq ans, les officinaux ne se sont plus rendus aux urnes, ni pour les élections de demi-mandat de leurs conseillers, ni pour les élections de fin de mandat qui auraient dû avoir lieu au mois d'août 2019. Les élections ont été reportées le temps que la Loi 98.18 relative à l'Ordre national des pharmaciens soit promulguée. Malheureusement, ce report qui a semblé au début anodin, risque de bloquer la profession pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Ce nouveau blocage ne peut pas plus mal tomber ! La profession a de nombreux défis à relever dont le plus important est sa propre régulation. La pharmacie doit aussi évoluer pour pouvoir s'adapter aux besoins du patient tout en défendant les intérêts du pharmacien. Le changement de mode de rémunération, la mise en place de la formation continue et des nouvelles missions, la digitalisation et bien d'autres chantiers ne peuvent être envisagés sans un Conseil de l'Ordre fort, légitime et efficace. Pour conclure, à la question «À qui profite le report des élections ordinales ?», on peut répondre sans hésitation que ce n'est malheureusement pas à la profession. Eu égard à la situation que vit actuellement le Conseil, et en attendant que la Loi 98.18 et ses textes d'application soient publiés, les élections doivent être organisées conformément à la législation en vigueur et dès que la situation pandémique le permet. Dans le cas contraire, la profession continuera à régresser et à compter les coups !